

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 21 mai 2024

### Cinq collèges puydômois récompensés dans le cadre de l'édition 2023-2024 du Défi Collège. *Le Puy-de-Dôme fier de ses collégiens!*

Plan stratégique  
départemental  
Horizon 2030

#### AXE 1

FAIRE DU PUY-DE-DÔME  
UN DÉPARTEMENT  
OÙ IL FAIT BON VIVRE

#### AXE 4

FIER D'ÊTRE  
PUYDÔMOIS

Lionel CHAUVIN, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, et Jean-Philippe PERRET, Vice-président en charge de la transition écologique et de l'innovation territoriale ont remis, ce mardi 21 mai 2024, les prix du Défi Collège à 5 collèges puydômois, en présence de Karim BENMILOUD, Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand et des Conseillers départementaux.

Depuis 2017, le Département du Puy-de-Dôme et le Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand organisent conjointement le Défi Collège. Pour cette nouvelle édition 2023-2024, les élèves devaient imaginer des actions concrètes en lien avec la thématique suivante : « Ecologie et Vie au collège » avec une mention spéciale « sobriété EAU et ENERGIE ».

Les projets des collégiens se déroulent en trois étapes :

- Identifier une problématique : observer, collecter et structurer les informations
- Réaliser un diagnostic
- Agir : proposer un projet fédérateur et représentatif de la vie au collège
- Communiquer et évaluer : en interne comme à l'extérieur de l'établissement.

Pour le Département, ce défi est l'occasion de mettre à l'honneur des collégiens impliqués et engagés pour la transition écologique et de les récompenser en finançant les projets les plus pertinents, à hauteur de **16 000 euros**.



**Les lauréats de cette 6e édition sont :**

- **1er prix : le collège Franc Rosier de Clermont-Ferrand (5 000 €)** pour son projet « *Apporter du vert dans le gris* ».
- **2e prix : le collège Jean Rostand des Martres-de-Veyre (3 500 €)** pour son projet « *BIKE WASH BIBS* ».
- **3e prix exæquo : le collège Gaspard des Montagne de Saint-Germain-l'Herm (3 000 €)** pour son projet « *un ilot pour la biodiversité* ».
- **3e prix exæquo : le collège Antoine Grimoald Monnet de Champeix (3 000 €)** pour son projet « *réaménagement de la cour du collège* ».
- **5e prix : le collège Alexandre Varenne de Saint-Éloy-les-Mines (2 000 €)** pour son projet « *collège végétalisé* ».

*Le Département est fier de ses collégiens impliqués sur des thématiques structurantes de l'avenir qu'ils se construisent.*

